

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/10/2020

Réuni le : 15/10/2020

Sous la présidence de : Ghislaine Lefort

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

ALTER EGAUX

1-le projet tel qu'il est soumis au Rectorat de Montpellier

Dans le cadre du projet PERSONA BAS LES MASQUES.

Objet: Actions en lien avec le langage, l'altérité et la citoyenneté

Porteur de projet: Fanny Laurent (Professeur d'économie gestion)

Date d'effet: novembre 2020 décembre 2020

Montant du projet: 660,00 € TTC dont 450,00 € sur financement Etat (Rectorat de Montpellier)

2-la convention lycée Louis Feuillade / Association la Boîte à Malice.

Raison sociale de l'association : association la boîte à malice

N° SIRET : 51387984100023

Licence d'entrepreneur de spectacle : 2-1039875

Siège social : chez Calba 416 rue de la ferrade

Représenté par :Vedel Bernard

Qualité : président

Montant de la prestation prise en charge par le Lycée Louis Feuillade: 210 € TTC

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls :

0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lefort
Prénom : Ghislaine
Signé le: 02/11/2020 17:17:33

BIEN_20202021_7_0340030Y_201109153556

0340094T

ACADEMIE DE MONTPELLIER

RECTORAT ACADEMIE DE MONTPELLIER

31 RUE DE L'UNIVERSITE

34064 MONTPELLIER CEDEX 2

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés ALTER EGAUX

1-le

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT LOUIS FEULLADE-0340030Y

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement de l'acte : 7

Année scolaire : 2020-2021

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Escano

Prénom : Nathalie

Signé le: 09/11/2020 15:35:56

**Fiche-projet ALTER ÉGAUX
2020-2021**



Fiche à retourner au Rectorat de Montpellier
avant le 23 novembre 2020 à Renaud Antal, professeur de Lettres,
chargé de mission ALTER ÉGAUX : alteregaux@ac-montpellier.fr

Intitulé du projet:

« PERSONA Bas les masques ! »

Établissement (nom, adresse, courriel) :

Lycée Louis Feuillade à Lunel, ce.0340030y@ac-montpellier.fr

Classes concernées : trois classes

- Première (1GA1),
- Terminale Gestion Administrative (TGA2)
- et Terminale Commerce (TCOM)

Professeur coordonnateur du projet (prénom, nom, discipline, téléphone, adresse électronique) :

Fanny Laurent, Économie Gestion, professeur principal TGA2,

Autres membres de la communauté éducative impliqués: prénoms, noms, fonctions dont disciplines pour les enseignants :

François Ussel, Lettres

Sylvie Gandouin, Économie Gestion, professeur principal 1GA1

Sophie Quéré, Économie Gestion, professeur principal TCOM

Partenaires associatifs (aide sociale, structure culturelle) :

Association La Boîte à Malice, partenaire des acteurs du territoire : la ville de Lunel, la ligue de l'enseignement, l'école de la deuxième chance, le centre socio culturel...

SOMMAIRE

1) Présentation du projet

- a) Le contexte
- b) Apport théorique du projet

2) Objectifs pédagogiques et éducatifs

- a) Actions prévues
- b) Axes du projet d'établissement en lien avec le projet

3) Organisation du projet

- a) Planning
- b) Coût budgétaire

4) Avis et signature du chef d'établissement

ANNEXE 1 Devis

ANNEXE 2 Convention avec le partenaire associatif

ANNEXE 3 Notification de la commission 2019

1) Présentation

a) Le contexte

Le lycée Louis Feuillade est situé dans le Bassin de Lunel. Il est classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS). Dans sa Section d'Enseignement Professionnel, plus de 45 % de nos élèves font partie des CSP défavorisées. Dans leur filière professionnelle, et plus largement au sein de la communauté, le savoir-être attendu n'est parfois pas au rendez-vous. Certaines attitudes et comportements au sein de l'établissement sont parfois l'expression d'un profond mal être. Des déterminisme sociaux et éducatifs, une orientation parfois subie ou incomprise, des profils d'élèves à besoins éducatifs particuliers ... autant de facteurs pouvant nourrir à la fois un manque d'estime de soi et des problèmes relationnels. Ils engendrent une communication difficilement mise en verbes, en rupture avec les enjeux de la réussite scolaire et de la voie/voix professionnelle.

La confiance en soi et en l'autre sont entachées... c'est pourtant là les atouts essentiels pour l'expression de l'élève d'aujourd'hui, puis également celle du citoyen éclairé de demain.

b) Apport théorique du projet

Le projet « Persona Bas les masques » s'inscrit dans plusieurs actions en lien avec le langage, l'altérité et la citoyenneté.

« Persona » vient du latin « masque de théâtre » (personnage). La personne correspond à la manifestation de l'individu dans la société. Avec « la personne », est mise en avant la part humaine de l'individu. Dans le mouvement intellectuel du personnalisme, la personne ne peut s'exprimer qu'en fonction d'une communauté concrète, elle est en communion avec les autres, capable de dire « nous » tout en considérant l'autre comme différent. Il s'agit de vouloir que **l'autre existe** afin qu'ensemble, on construise l'humanité.

Lorsque l'individu est considéré comme un être vivant qui échange, doué de capacités relationnelles avec d'autres, il devient une personne. « *L'individu ne se réalise que dans le JE ; la personne se réalise aussi bien dans le JE que dans le NOUS* » (Not, 1988). Décentrer l'attention sur soi en développant l'altruisme permet donc à la personne d'être plus transparente à elle même et aux autres.

2) Objectifs pédagogiques et éducatifs

L'objectif global du projet est de mettre en place une rencontre concrète avec la confiance en soi et aux autres, de permettre à l'élève de se projeter avec davantage d'assurance dans les différentes épreuves orales de son cursus. Il fera le lien entre des enseignements interdisciplinaires, (EMC, Lettres, enseignement professionnel), les axes du projet d'établissement et les parcours citoyen et artistique

a) Actions prévues à travers trois pôles :

1. Le théâtre-forum « valeurs de la République »

Le théâtre-forum consiste en une mise en jeu théâtrale : un cours spectacle, proposé par des comédiens professionnels, porte sur une situation problématique et généralement conflictuelle, renvoyant à la réalité, au quotidien des personnes composant l'assemblée.

La saynète suscite un débat avec l'assemblée et les personnes présentes, par la parole, sont invitées à s'impliquer dans la résolution de la situation, par la parole. Chacun peut ainsi prendre la place d'un comédien pour tenter de changer le cours de la saynète. A la suite du débat, les comédiens proposent une réinterprétation de la situation transformée par le débat et l'explication, en intégrant certains participants sous forme d'improvisation.

L'ensemble des acteurs est composé des élèves et des membres du centre socio culturel Jean Jacques Rousseau de Lunel et de la ligue de l'enseignement. Le public, en situation de fragilité, est mixte. Les thèmes choisis sont en rapport direct avec les valeurs de la République.

On implique ainsi le public dans l'affirmation et l'appropriation des principes républicains. Ces spectacles ont pour objectif de permettre la réaction, de rendre vivante la compréhension du thème proposé, d'étayer et de servir le discours/ débat proposé par les intervenants artistiques qui se déroulera à la suite des spectacles.

Dans le cadre du programme en Education Morale et Civique, le premier thème choisi avec notre partenaire est « l'égalité hommes/femmes au sein de la laïcité ». Puis viendra le thème du « harcèlement et de la discrimination » où il sera question de tolérance et de fraternité.

2. La mise en scène « de l'expression à la scène »

Un metteur en scène professionnel, rencontré lors des théâtres forum, guidera l'expression des élèves par le biais d'un atelier d'écriture préparatoire jusqu'à sa mise en scène. Trois ateliers permettront de préparer l'étape suivante du projet qui consistera à aller vers l'autre, confiant, et de la façon la plus éloquente.

3. Le micro trottoir « la caravane des mots »

Cette étape finale se rallie au projet « la caravane des mots » produit par l'association BAM, dans le cadre du contrat de ville de la ville de Lunel. Il rassemble 260 personnes du territoire et se veut un espace d'accueil, des mots, des expressions, venues d'ailleurs qui font les paroles aujourd'hui, témoignant du métissage culturel qui façonne notre langue. Il veut interroger la langue moderne des plus jeunes pour la proposer aux plus anciens et permettre à des jeunes d'interroger et de s'approprier les registres de langues utilisés dans la société civile, moderne et professionnelle... A ce titre, nos élèves iront interrogés des professionnels. Ce micro trottoir sera filmé et à l'origine de la réalisation d'un court métrage.

L'ensemble des actions sera restitué à l'occasion de rendez annuel « Alter Égaux » lors de la Comédie du livre à Montpellier.

b) Axes du projet d'établissement dans lesquels s'inscrivent ALTER ÉGAUX:

Dans le cadre du dispositif Alter Égaux, notre projet « Persona » intègre les axes fondamentaux du projet d'établissement à savoir : l'émancipation, l'ouverture sur le monde et la réussite de tous nos élèves :

« Axe 1 : Un lycée qui émancipe ; élève aujourd'hui, citoyen demain en favorisant l'expression verbale, écrite ou en images dans le lycée. Axe 2 : Un lycée d'ambition, ouvert à la ville, au réseau d'éducation, à la région, au monde.

Axe 3 : Faire réussir tous les élèves quels que soit leur parcours ou leur histoire, lutter contre les déterminismes sociaux et éducatifs »

Il s'inscrit également dans le parcours citoyen et artistique.

3) Organisation du projet :

a) planning

Planning annuel des actions du projet

ACTIONS	Classes	novembre																																			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
1 ^{er} Forum à l'espace Castel / Lunel du 4h à 16h30 Thème (EMC) « Égalité hommes/femmes dans la vie »	TCOM G1+ G2						V																														
décembre																																					
1 ^{er} Forum à l'espace Castel / Lunel le 1 ^{er} de 9h à 12h	1GA1										V																										
le 2 ^{ème} de 14h à 16h30	G1+ G2																																				
Thème « harcèlement et discrimination »	TGA2																																				
	G1+ G2 et 1GA1																																				
	G1+ G2																																				
Atelier 1 : « de l'expression à l'écriture » à l'espace Castel le 3h à 14h	1GA1 G1																																				
Atelier 2 : « de l'expression à l'écriture » au lycée (amphi) le 10h à 11h	1GA1 G2																																				
Atelier 3 : « de l'expression à l'écriture » au lycée (amphi) le 13h à 14h	1GA1 G1																																				
mars (3 dates à définir)																																					
Atelier d'écriture 1h	TGA2 G1																																				
Atelier de lecture micro-trottoir 1h	TGA2 G1																																				
Atelier de lecture court-métrage 2h	TGA2 G2																																				
mai (autour du 20)																																					
Clôture des actions à la bibliothèque du lycée Montpellier	TGA2																																				

b) Coût budgétaire

Libellé	Débit	Crédit	Coût total en €
Déplacement Comédie du Livre	450		
Association BAM	210		
subvention 2019		-450	

4) Avis et signature du chef d'établissement

Annexe 1

Association la boîte à Malice
51387984100023
416 rue de la ferrade
34400 lunel
licence 2-1039875

le 29/09/2020

Devis De l'expression à la scène Projet Persona

Préparations, Répétitions et Mise en scène

3 Interventions d'un metteur en scène professionnel:

11/12/2020 13h/14h CAstel
14 /12/2020 10h/11h Amphi Lycée
18/12/20 13h 14 h Amphi Lycée

Forfait Global : 210€



Annexe 2

Convention de partenariat

Theatre forum valeurs de la république

Entre les soussignés :

Producteur exploitant et organisateur :

Raison sociale de l'association : association **la boîte à malice** N° SIRET : 51387984100023

Licence d'entrepreneur de spectacle :

Siège social : 416 rue de la ferrade

Représenté par : Vedel Bernard

Qualité : président

Structure Bénéficiaire

Nom : Lycée Louis Feuillade,

adresse : Lunel

mail : représenté par :

Il est exposé ce qui suit :

Le producteur dispose du droit de représentation des spectacles suivants :

- Théâtre forum Laïcité " N°:187Z14286515
- Théâtre forum Valeurs de la République: no 197Z05601127

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 ~ Objet.

Le producteur s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation des spectacles sus cités des représentations artistiques :

- vendredi 6 novembre 2020 de 14 h à 16h30 theatre forum Egalité salle Castel
- vendredi 11 decembre 2020 de 9h00 à 12h et de 14h à 16 h 30 theatre forum Fraternité salle Castel

Article 3 ~ Obligation de la structure bénéficiaires

La structure bénéficiaire mobilisera son public et fournira la liste des personnes présentes aux spectacles :
Prenoms et adresses

Article 4 ~ Le prix.

Le spectacle est payé par la subvention du contrat de ville « théâtre forum sur les valeurs de la République » versée directement à l'association la boîte à malice.

Article 5~ Assurances.

Le producteur est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Fait à Lunel, en 2 exemplaires, le 30/09/2020

Le producteur l'organisateur



Annexe 3



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 20 janvier 2020

Frédéric Miquel
Agnès Vrinat-Jeanneau
IA-IPR de lettres,
responsables du dispositif *ALTER EGAUX*

à

Monsieur le Proviseur,
Lycée Louis Feuillade - Lunel

Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par
Frédéric Miquel
Agnès Vrinat-Jeanneau
alteregaux@ac-montpellier.fr
IA-IPR de lettres

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : notification de subvention - Dispositif Alter Egaux

Le projet Alter Egaux porté par Fanny Laurent a retenu notre attention et le rectorat contribuera à hauteur de 450 euros aux frais engagés.

Vous recevrez très prochainement cette subvention éditée par la DV3E.

Agnès Vrinat-Jeanneau,

Frédéric Miquel,

CONTRAT DE CESSION DE SPECTACLE

Entre les soussignés :

Producteur et exploitant:

Raison sociale de l'association : association **la boîte à malice**

N° SIRET : 51387984100023

Licence d'entrepreneur de spectacle : 2-1039875

Siège social : chez Calba 416 rue de la ferrade

Représenté par : Vedel Bernard

Qualité : président

Organisateur

Raison sociale de la structure :

Adresse :

N° SIRET:

Représenté par :

Qualité :

No licence :

Il est exposé ce qui suit :

Le producteur dispose du droit de représentation du spectacle:

"Persona " de la compagnie Altaïr

N°d'objet: 206Z15701768,

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 ~ Objet.

Le producteur s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat de cession d'exploitation du spectacle « Persona » la mise à disposition d'un metteur en scène professionnel afin d'assurer la création du spectacle avec des Lycéens du lycée Feuillade de Lunel selon le calendrier prévu.

Article 2 ~ Obligation du producteur.

Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assurera la responsabilité artistique de la représentation. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations de son personnel attaché au spectacle, charges sociales et fiscales comprises.

Article 3 ~ Obligation de l'organisateur.

L'organisateur fournira les autorisations de repeter dans les lieux lui incombant et les autorisations de sorties nécessaires aux élèves.

Article 4 ~ Le prix.

L'organisateur s'engage à verser au producteur, pour la présente cession du spectacle: La somme de 210 €tts euros frais de déplacements compris

Article 5 ~ montage, démontage, répétitions.

L'organisateur tiendra le lieu à la disposition du producteur selon ce calendrier :

- 11/12/2020 13h/14h CAstel (réservé par le producteur)
- 14 /12/2020 10h/11h Amphi Lycée
- 18/12/20 13h 14 h Amphi Lycée

Article 6~ Assurances.

Le producteur est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du spectacle dans les espaces prévues.

Article 7 ~ Paiement.

Le règlement des sommes dues au producteur sera effectué au plus tard 30 jours après les représentations par chèque établi à l'ordre de l'association « la boîte à malice »ou virement bancaire . (rib fourni avec la facture)

Article 8~ Annulation du contrat.

Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière, sauf cas spéciaux (accidents)

le07/10/2020

Le producteur

Bernard Vedel

l'organisateur

